

Yvon CORFEC

Maître ès Sciences Economiques
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

4, Bd Dr Charles Poulain
14150 - OUISTREHAM

RIVAGES DE FRANCE

1 Bis Rue Pémagnie

14000 CAEN

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2008

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association RIVAGES DE FRANCE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe concernant le détournement de fonds qui n'affectera ni la situation nette ni le résultat de l'Association si les sommes détournées sont remboursées.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que sur leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Ouistreham, le 9 juin 2009

Le Commissaire aux Comptes



Yvon CORFEC

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - PRODUCTION

Plus ou moins-valeurs sur cessions d'actif																							
Résultat net						22 676,63	16,5	- 13 251,05	- 22,5	34 426,81	30,4												
Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Rémunérations - Charges sociales Excédent brut d'exploitation + Reprises sur amort., dépr., provis., transf. de charges + Autres produits de gestion courante - Dotations aux amort., dépréciations et provisions - Autres charges de gestion courante Résultat d'exploitation + Quote-part sur opérations faites en commun + Produits financiers - Charges financières Résultat courant Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles Résultat exceptionnel - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices												148 000,00	107,9	155 000,00	262,8	120 000,00	105,8	148 000,00	107,9	155 000,00	262,8	120 000,00	105,8
												10 083,08	7,4	12 171,38	20,6	6 934,00	6,1	10 083,08	7,4	12 171,38	20,6	6 934,00	6,1
												166 730,50	121,6	125 243,60	212,4	137 852,53	121,6	166 730,50	121,6	125 243,60	212,4	137 852,53	121,6
												68 625,42	50,0	49 506,74	84,0	57 925,72	51,1	68 625,42	50,0	49 506,74	84,0	57 925,72	51,1
												- 41 984,57	- 30,6	- 85 798,67	- 145,5	- 110 449,42	- 97,4	- 41 984,57	- 30,6	- 85 798,67	- 145,5	- 110 449,42	- 97,4
												7 796,46	5,7	7 954,31	13,5	87 833,38	77,5	7 796,46	5,7	7 954,31	13,5	87 833,38	77,5
												60 545,58	44,2	73 617,18	124,8	67 045,56	59,1	60 545,58	44,2	73 617,18	124,8	67 045,56	59,1
												2 615,77	1,9	2 366,31	4,0	2 926,59	2,6	2 615,77	1,9	2 366,31	4,0	2 926,59	2,6
												18,25	0,0	0,21	0,0	0,10	0,0	18,25	0,0	0,21	0,0	0,10	0,0
												23 723,45	17,3	- 6 593,70	- 11,2	41 502,83	36,6	23 723,45	17,3	- 6 593,70	- 11,2	41 502,83	36,6
0,36	0,0	0,14	0,0	1 820,87	1,6	0,36	0,0	0,14	0,0	1 820,87	1,6												
22 561,63	16,5	- 10 497,97	- 17,8	39 681,96	35,0	22 561,63	16,5	- 10 497,97	- 17,8	39 681,96	35,0												
115,00	0,1	1 485,50	2,5	10 080,92	8,9	115,00	0,1	1 485,50	2,5	10 080,92	8,9												
115,00	0,1	4 238,58	7,2	15 336,07	13,5	115,00	0,1	4 238,58	7,2	15 336,07	13,5												
115,00	0,1	- 2 753,08	- 4,7	- 5 255,15	- 4,6	115,00	0,1	- 2 753,08	- 4,7	- 5 255,15	- 4,6												
Résultat brut d'exploitation												Résultat net											
31/12/2008												31/12/2007											
Montant												Montant											
%												%											

BILAN ACTIF

31/12/2008		Brut	Amort. dépréciat.	Net	31/12/2007
				Net	

						(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an (brut)		(3) Dont à plus d'un an (brut)	
TOTAL GENERAL											
Capital souscrit non appelé											
ACTIF IMMOBILISE											
Immobilitisations incorporelles											
Frais d'établissement											
Frais de recherche et développement											
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val. similaires											
Fonds commercial (1)											
Autres immobilisations incorporelles											
Immobilisations incorporelles en cours											
Avances et acomptes											
Immobilitisations corporelles											
Terrains											
Constructions											
Installations techniques, matériel et outillage industriels											
Autres immobilisations corporelles											
Immobilisations corporelles en cours											
Avances et acomptes											
Participations											
Créances rattachées à des participations											
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille											
Autres titres immobilisés											
Prêts											
Autres immobilisations financières											
ACTIF CIRCULANT											
Stocks et en-cours											
Matières premières et autres approvisionnements											
En-cours de production (biens et services)											
Produits intermédiaires et finis											
Marchandises											
Avances et acomptes versés sur commandes											
Créances (3)											
Clients et comptes rattachés											
Autres créances											
Capital souscrit - appelé, non versé											
Valeurs mobilières de placement											
Actions propres											
Autres titres											
Instruments de trésorerie											
Disponibilités											
Charges constatées d'avance (3)											
Charges à répartir sur plusieurs exercices											
Primes de remboursement des emprunts											
Ecart de conversion Actif											

BILAN PASSIF

31/12/2008	Net
31/12/2007	Net

CAPITAUX PROPRES	Capital	110 853,48	110 853,48
	(dont versé :)		
AUTRES FONDS PROPRES	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves :		
	- Réserve légale		
	- Réserves statutaires ou contractuelles		
	- Réserves réglementées		
	- Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 13 251,05	- 13 251,05
PROVISIONS	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	21,43	
	Emprunts et dettes financières (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés	58 502,46	55 583,66
	Dettes fiscales et sociales	51 669,69	29 393,54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	100,00	4 100,00
	Instrument de trésorerie		
TOTAL GENERAL	Ecart de conversion Passif	110 293,58	89 077,20
		230 572,64	186 679,63
	(1) Dont à plus d'un an (a)	110 293,58	89 077,20
	(1) Dont à moins d'un an (a)		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	110 293,58	89 077,20
	(3) Dont emprunts participatifs	21,43	

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Règles et méthodes comptables
(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

- Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2008 dont le total est de 230 572,64 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat positif de 22 676,63 €
- L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.
- Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
- Ces comptes annuels ont été établis le 30 avril 2009

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements N°2002-10 et 2004-06 du comité de la réglementation comptable relatifs aux actifs.

L'entreprise a opté pour le traitement prospectif. Cette option n'a entraîné aucun impact sur les capitaux propres d'ouverture, ni sur les comptes de l'exercice.

En ce sens aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée et aucune modification des plans d'amortissements n'a été effectuée.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels
1 an
- Matériel de bureau
3 à 5 ans
- Mobilier de bureau
3 à 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Information sur le détournement de fonds mis à jour en 2006

Les sommes détournées par l'ancienne secrétaire comptable, d'un montant de 157 353,82 euros, n'ont toujours pas été recouvrées en 2008.

La vente amiable de la maison de Madame Anne-Marie TREVEL n'est en effet pas encore intervenue, mais elle reste toujours en vente, pour un prix de 346 000 €.

En revanche, l'instruction de la procédure judiciaire est terminée. Notification en a été faite à notre avocat le 18 novembre 2008. Nous sommes désormais dans l'attente d'une date de jugement. Les délais de la procédure nous amène toutefois à rester prudent quant à un règlement rapide de l'affaire, d'autant plus qu'après le jugement, il faudra encore attendre la fin de la procédure de saisie vente et de distribution du prix.